

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2017

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information, au plus tard le 1^{er} juin 2021, sur les actions menées dans le cadre du plan pauvreté dans son ensemble.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement présentait en octobre 2019 sa stratégie de prévention de la protection de l'enfance. Cette stratégie prévoyait notamment un suivi plus important à destination des jeunes majeurs sortants de l'ASE. Cette stratégie prévoyait entre autre, de créer un "fonds de solvabilisation national des jeunes sortants pour l'accès à un logement, de type fonds de solidarité logement" mais également de "développer les dispositifs d'accompagnement global emploi/insertion/logement des jeunes, y compris pour les jeunes en situations de handicap dont le besoin peut-être plus soutenu".

Avec la crise sanitaire et économique que nous traversons, ces jeunes sont toujours plus dans l'angle mort de nos politiques publiques même si des efforts en leur direction sont réalisés. Cette demande de rapport vise donc à l'élaboration d'un outil d'évaluation de cette politique publique.

Tel est l'objet du présent amendement.